

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/07/2025 - B2025/007262 - 2022 B 00570 - 798 795 662 - GUCLU

7262

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>GUCLU</u>										Néant ☐														
Adresse de l'entreprise <u>0 PLACE DU 19 MARS 1962 38200 VIENNE</u>																								
SIREN <table><tr><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>7</td><td>9</td><td>5</td><td>6</td><td>6</td><td>2</td></tr></table>												7	9	8	7	9	5	6	6	2				
7	9	8	7	9	5	6	6	2																
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>		3	1	1	2	1	2	1	0	2	1	4
3	1	1	2	1	2	1	0	2	1	4														
										Brut		Amortissements-Provisions		Net										
										1		2		3										
ACTIF																								
ACTIF IMMOBILISÉ			Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	17 000		012			17 000													
				Autres *	014			016																
			Immobilitisations corporelles *	028	3 843		030	1 341		2 502														
			Immobilitisations financières * (1)	040	20		042			20														
			Total I (5)	044	20 863		048	1 341		19 522														
ACTIF CIRCULANT			STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	586		052			586													
				Marchandises *	060			062																
			Avances et acomptes versés sur commandes	064			066																	
			Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	864		070			864													
				Autres* (3)	072			074																
			Valeurs mobilières de placement	080			082																	
			Disponibilités	084	6 723		086			6 723														
			Charges constatées d'avance*	092			094																	
Total II	096	8 173		098			8 173																	
Total général (I + II)					110	29 036		112	1 341		27 695													
PASSIF												Exercice N		NET										
CAPITAUX PROPRES			Capital social ou individuel*		120					5 000														
			Écarts de réévaluation		124																			
			Réserve légale		126					500														
			Réserves réglementées*		130																			
			Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td><td></td><td>)</td></tr></table>	131		)	132	11 820																
			131		)																			
			Report à nouveau		134																			
			Résultat de l'exercice		136					1 813														
			Subventions d'investissement		137																			
			Provisions réglementées		140																			
Total I	142	19 134																						
Provisions pour risques et charges					Total II		154																	
DETTES (4)			Emprunts et dettes assimilées		156					2 383														
			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																			
			Fournisseurs et comptes rattachés*		166					1 622														
			Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <table><tr><td>169</td><td></td><td>532</td><td>)</td></tr></table>	169		532	)	172	4 450															
			169		532	)																		
			Comptes courants d'associés		173					107														
Autres dettes		175																						
Produits constatés d'avance		174																						
Total III	176	8 561																						
Total général (I + II + III)					180	27 695																		
RENVIS			(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																	
			(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 599																
			(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

0A

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>GUCLU</u>		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	22 769
		Services*	217		218	19 154
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	41 922	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	7 352
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 000
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	10 589
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	617
	Rémunérations du personnel*				250	12 790
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 354
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)				255	440
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)				259	116
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				260	
Total des charges d'exploitation (II)				264	39 789	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 133	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI)						
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	320	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	1 813	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	1 813	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	320
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		342	
			ZFU-TE (44 octies A)	987		
			JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127		138	
	ZRR (44 quinquies)					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		181	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quinquies A				344	
	ZFANG (44 quaterdecies)		345			
	Investissements et souscriptions outre-mer					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		993	
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					
	Crédit report en arrière du déficit		346		655	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		645	
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)						
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		648		
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		990		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	2 133
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	2 133

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : GUCLU

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	17 000	402		404		406	17 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 244	472	1 599	474		476	3 843				
	Immobilisations financières	480	20	482		484		486	20				
TOTAL		490	19 264	492	1 599	494		496	20 863				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	901	562	440	564		566	1 341		
TOTAL		570	901	572	440	574		576	1 341		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise <u>GUCLU</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial		681		683							
Autres immob. incorporelles		700		705							
Terrains		710		715							
Constructions		720		725							
Inst. techniques mat. et outillage		730		735							
Inst. générales, agencements amén. div		740		745							
Matériel de transport		750		755							
Autres immobilisations corporelles		760		765							
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

Désignation de l'entreprise : GUCLU		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	41 922	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1		106	41 922
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	2 000	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	10 589	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3		152	12 589
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 29 333
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	29 333	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 7 9 8 7 9 5 6 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GUCLU

ADRESSE (voie) 0 PLACE DU 19 MARS 1962

CODE POSTAL 38200 VILLE VIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille AYDIN Prénom(s) OMER

Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 21011978 N° Département 99 Commune EMIRDAG Pays TR

Adresse : N° 13 Voie RUE VICTOR FAUGIER

Code Postal 38200 Commune VIENNE Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

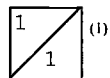
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 7 9 8 7 9 5 6 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GUCLU

ADRESSE (voie) 0 PLACE DU 19 MARS 1962

CODE POSTAL 38200

VILLE VIENNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

en

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
GUCLU 0 PLACE DU 19 MARS 1962 38200 VIENNE FRANCE	0 PLACE DU 19 MARS 1962 38200 VIENNE
SIRET 79879566200021	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	CAFE BAR	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	----------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	2 133	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

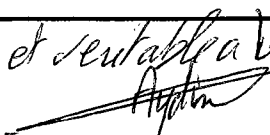
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 02052025 Lieu : VIENNE
	Qualité : GERANT
	Nom du signataire : M AYDIN OMER

Certifié conforme et véritable à Vienne
le 02/05/2025 
OA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Remboursements 6 Indemnités forfaitaires 7 Remboursements 8				
M AYDIN OMER	100	2024	12 000				
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %			à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

SARL GUCLU
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : Place du 19 Mars 1962, 38200 Vienne
RCS de Vienne sous n° 798 795 662

**RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DES
ASSOCIES
Exercice clos le 31 décembre 2024**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous avons adressé, avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- les comptes annuels,
- le texte des résolutions que nous proposons à votre vote,
- le rapport spécial prévu L 223-19 du Code de Commerce.

Les comptes de bilan que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce (art 8 à 17), de la loi numéro 83353 du 30 avril 1983 et du décret numéro 831020 du 29 novembre 1983 (articles 7, 21 et 24).

Après constitution des amortissements et des provisions qui nous ont paru nécessaires pour faire face à des pertes et charges probables, les comptes et le bilan fait apparaître, pour l'exercice écoulé, un **résultat positif de 1 813 €**, au sujet duquel nous vous ferons si après une proposition d'affectation conforme aux stipulations de nos statuts

I. Compte-rendu de la gestion et situation de la société durant l'exercice écoulé :

Hors Taxes :

- Les produits d'exploitation se totalisent à	41 922 €
- les charges d'exploitation se totalisent à	39 789 €
- le résultat d'exploitation est donc de	2 133 €

Compte tenu des charges financières (0 €), des produits financiers (0 €), des charges exceptionnelles (0 €), des produits exceptionnels (0 €), de l'impôt sur les sociétés (320 €), le résultat courant après impôt se traduit par un bénéfice de 1 813 €.

Aucune dépense ni charge de la nature de celles visées à l'article 39.4 CIG n'a été comptabilisé au cours de cet exercice.

Au cours de la même période, les investissements ont été de 1 599 €, se décomposant comme suit :

- élément incorporels :	0 €
- éléments corporels :	1 599 €
- immobilisations financières :	0 €

Quant à l'effectif moyen du personnel, il était de 1 personnes pour cet exercice.

II. Evolution

Néant.

III. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Nous vous informons qu'aucun événement particulier, susceptible de remettre en cause le résultat acquis, n'est à signaler depuis le début de l'exercice en cours.

IV. Activité en matière de recherche et de développement :

Pour satisfaire aux prescriptions légales, nous vous précisons que notre société n'est pas intéressée par les activités de cette nature.

V. Informations relatives aux filiales et participations (Lois n°85-705 du 12.07.1985-Article 356 à 356-3 de la loi du 24.07.1966 et la loi n°89-531 du 02.08.1989)

Pour satisfaire aux prescriptions légales, nous vous précisons que notre société ne possède aucune filiale, qu'elle n'a pas de participation dans d'autres sociétés et qu'elle n'est concernée par aucune de ces dispositions.

VI. Propositions d'affectation du résultat :

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'entériner l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

➤ **En autres réserves** : **1 813 €**

VII. Résolutions proposées à l'assemblée :

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La gérance

Lyon, le 15 Mai 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ayden', with a long, sweeping horizontal line extending to the left.

SARL GUCLU
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : Place du 19 Mars 1962, 38200 Vienne
RCS de Vienne sous n° 798 795 662

**PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
Du 15/05/2025**

A Lyon,

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur en a été faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Omer AYDIN**, agissant en qualité de gérant, qui rappelle la répartition actuelle du capital de la société.

EST PRESENT :

- **Monsieur Omer AYDIN**, propriétaire de 100 parts sociales numérotées de 1 à 100,

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit 100 parts sociales.

Après avoir constaté que la totalité des parts sont présentes, Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du CGI,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024**,
- Affectation des résultats
- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis il ouvre les débats.

Après discussion, le président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

-de ce que les dispositions légales statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont été respectées et, notamment de la mise à disposition des associés de l'inventaire dans les conditions de l'article 36 alinéa 2 du décret du 23 Mars 1967.

-ainsi que les réponses données aux questions écrites posées par des associés conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

DEUXIEME RESOLUTION

Dépenses

L'assemblée générale, sur rapport de la gérance, statuant en application de l'article 223 quarter CGI

- Prend acte d'aucune dépenses ni charges de la nature de celles visées à l'article 39.4 de ce code n'a été comptabilisée au cours de cet exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

TROISIEME RESOLUTION

Comptes annuels

L'assemblée générale, connaissance prise des documents prescrit par la loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels et l'annexe concernant l'exercice social soumis à l'approbation de l'assemblée tel qu'ils ont lui été présentés, et donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, constate que le résultat de l'exercice est de **1 813 €** et qu'il y a lieu d'affecter cette somme de la manière suivante :

➤ **En Autres réserves** : **1 813 €**

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

CINQUIEME RESOLUTION

Rémunération gérance

Approuve la rémunération brute ainsi que les remboursements des frais occasionnés pour les besoins de la société allouée à la gérance au cours de cet exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Le gérant et
Président de la séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ayda', written over a horizontal line.

Le ou les associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ayda', written over a horizontal line.